

**CAMPUS / PRINTEMPS DES COMEDIENS MONTPELLIER**  
**Du 21 au 26 juin 2021**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

*Campus* du Printemps des Comédiens 2021 développera la transmission des savoirs entre des metteuses et metteurs en scène de renom et de jeunes artistes déjà en activité ou issus de formations supérieures d'art dramatique. Il s'agit de séquences de formation d'une semaine, fondées sur la confrontation et l'échange d'expertises, d'approches, de méthodes et de pratiques de la mise en scène, à partir de différents textes et langages artistiques.

Parce qu'il reçoit des artistes de notoriété internationale, qui ont le goût de venir travailler ici, parce qu'il est un lieu de fabrique exceptionnel, parce qu'il entend prendre en compte la filière professionnelle en Occitanie, le Printemps des Comédiens souhaite, par la mise en place de ces nouvelles formations, contribuer au développement des compétences et des approches de nouvelles générations d'artistes.

Les formations de *Campus* s'adressent à des artistes (comédien.nes, metteurs.euses en scène, danseurs.euses, performeurs.euses, dramaturges...) professionnel.le.s pouvant justifier de deux ans d'expérience professionnelle minimum. Une priorité sera donnée aux artistes ayant réalisé une formation supérieure en art dramatique dans les cinq dernières années.

*Campus* est co-organisé par Cyclorama, organisme de formation déclaré sous le numéro 53351095335, et le Printemps des Comédiens.

Les stages pourront être pris en charge par l'AFDAS dans le cadre du Plan de Développement des Compétences.

---

**A REMPLIR PAR LE CANDIDAT**

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

DATE DE NAISSANCE :

INTITULE DU STAGE SOUHAITE :

## MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PRISE EN CHARGE

Pour participer à l'un de nos stages :

1. Merci de bien vouloir nous envoyer au plus tard 1 mois avant le début du stage :

- Le présent dossier d'inscription complété
- Une lettre de motivation
- Un CV, précisant notamment votre formation initiale, et vos formations continues (stages, etc.)
- Une photo (format libre)

Tous les éléments sont à fournir par mail en format PDF, sauf la photo en format PDF ou JPEG, et la totalité des pièces jointes doit être inférieure à 10Mo.

Adresse mail : [campus@printempsdescomediens.com](mailto:campus@printempsdescomediens.com)

2. Les dossiers complets seront traités par ordre d'arrivée.

Les dossiers complets seront transmis aux intervenant(e)s qui effectueront la sélection des candidatures en collaboration avec l'équipe de Cyclorama et du Printemps des Comédiens.

3. Si vous êtes sélectionné.e, veuillez effectuer vos démarches auprès de l'AFDAS et de Pôle Emploi :

•Auprès de votre antenne AFDAS (coordonnées p.5) :

Pour les artistes, interprètes et musiciens, nous vous rappelons que les critères de prise en charge AFDAS, dans le cadre du plan de formation, sont les suivants :

- 2 ans minimum d'ancienneté,
- 48 cachets sur les 24 mois qui précèdent la demande de prise en charge,
- Le respect des délais de carence entre deux stages dans le cadre du plan de développement des compétences.

Votre demande de prise en charge doit être saisie et transmise directement de votre portail « Particulier » Afdas <https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/portail-particulier-mya> au plus tard 4 semaines avant le début de la formation.

Cyclorama vous transmettra le devis et le programme de la formation ; ces pièces sont à joindre obligatoirement pour valider l'envoi de votre demande, accompagnées de votre curriculum vitae et d'une lettre de motivation.

•Auprès de Pôle Emploi :

L'Attestation d'Inscription à un Stage de Formation (AISF) : informer Pôle Emploi de votre entrée en formation pour que nous puissions en attester sur la plateforme dévolue à cet effet (Kairos). Cela vous permet d'être indemnisé.e pendant la période de formation.

---

Cyclorama et le Printemps des Comédiens se réservent le droit d'annuler tout stage dont le nombre de candidatures nécessaire à son bon déroulement ne serait pas atteint.

Nous vous rappelons que la formation est un acte volontaire de votre part. Votre engagement à respecter les dates et les horaires du stage, ainsi que le lieu d'accueil, les stagiaires et les intervenants, est impératif.

---

## INFORMATIONS ET CONTACT

Pour toute question, merci de vous référer au site internet.

Vous pouvez aussi nous contacter par mail : [campus@printempsdescomediens.com](mailto:campus@printempsdescomediens.com) ou [formation@cyclo-rama.com](mailto:formation@cyclo-rama.com) ou bien par téléphone au 04.67.63.66.75.

•Comment avez-vous eu connaissance de Campus ?

•Êtes-vous en situation de handicap ?

Si oui, merci de nous contacter afin que nous puissions vous proposer des modalités d'accueil et pédagogiques adaptées.

•Avez-vous déjà participé à un stage pris en charge par l'AFDAS dans les 12 derniers mois ? Si oui, à quelles dates ?

•Remplissez-vous aujourd'hui les conditions pour que votre stage de formation soit pris en charge par l'AFDAS ? Si non, pour quelle raison ? (Si carence AFDAS, date de fin de carence)

•Les frais d'hébergement, de repas et de déplacement sont à votre charge.

Sur présentation de justificatifs et sous certaines conditions, l'AFDAS peut participer à vos frais de transport et d'hébergement. A cet effet, il convient d'adresser à l'AFDAS, avec votre demande de prise en charge, un devis estimatif et, à l'issue du stage, la fiche de demande de remboursement de frais de transport et d'hébergement, que trouverez sur le site Internet.

---

Je souhaite recevoir les newsletters de Cyclorama

Je souhaite recevoir les newsletters du Printemps des Comédiens

---

### **CESSION DE DROITS D'IMAGE**

J'autorise l'utilisation de mon image (vidéos, photographies, dessins...) dans le cadre des activités de Campus du Printemps des Comédiens. Cette autorisation est faite à titre gracieux. Dans le cas contraire, j'informe Cyclorama de ma décision par courrier.

SIGNATURE :

L'AFDAS selon votre région :

- Siège social (Ile-de-France)  
66, rue Stendhal - CS 32016 - 75990 PARIS Cedex 20 / Tél : 01 44 78 39 39
  
- Délégation Auvergne-Rhône-Alpes  
56 rue Smith - 69002 LYON / Tél : 04 72 00 23 00
  
- Délégation PACA - Corse  
40, boulevard de Dunkerque - BP 71663 - 13566 MARSEILLE Cedex 02 / Tél : 04 91 99 41 98
  
- Délégation Nouvelle Aquitaine  
74 rue Georges Bonnac – Les Jardins de Gambetta, Tour 2 - 33000 BORDEAUX / Tél : 05 56 48 91 80
  
- Délégation Occitanie  
Immeuble le Thèbes – 68 Allée de Mycènes - 34000 MONTPELLIER / Tél : 04 91 99 44 83 Le traitement administratif des demandes de financement est effectué :
  - Par la délégation Nouvelle Aquitaine (Bordeaux) pour l'ex région Midi-Pyrénées.
  - Par la délégation PACA Corse (Marseille) pour l'ex région Languedoc-Roussillon.
  
- Délégation Bretagne / Centre-Val-de-Loire / Pays-de-la-Loire 19 rue des Veyettes - 35000 RENNES / Tél : 02 23 21 12 60
  
- Délégation Hauts-de-France / Normandie  
Immeuble le Vendôme - 50 rue Gustave Delory – 59000 LILLE / Tél : 03 20 17 16 80
  
- Délégation Grand Est – Bourgogne Franche Comté  
8, rue Gustave Adolphe Hirn - CS 90180 - 67005 STRASBOURG CEDEX / Tél : 03 88 23 94 70